

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Jeudi 27 Mars 2008 à 18h30 en Mairie

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Philippe VANHEULE, Maire.**

*Date de convocation : samedi 22 Mars 2008 ; Additif à l'ordre du jour : 25/03/2008*

*\*Etaient présents* VANHEULE Philippe - GRANDJEAN Ghislaine – QUESNEY Danièle - HEBERT Joël – RAPHANEL Berthé - HENAULT Claude – TAMION Franck – ZOLLI Maryse - LONGUET Jérôme - OGER Eric - PESQUET Claire - ANTIOME Christophe - DECAYEUX Nadine - LAURENT Jean-Claude – LERQUIER Karen – PERRIER Nathalie – ONO-DIT-BIOT Michaël – LONGO Virginie – DUHAMEL Denis – BOUTIGNY Agnès

*\*Absents représentés* : CROUIN Valérie donnant pouvoir à VANHEULE Philippe ; DUBUC Georges donnant pouvoir à HEBERT Joël ; CHAGNAUD Francis donnant pouvoir à BOUTIGNY Agnès

*\*Absents non représentés* : NEANT

*\*Monsieur Christophe ANTIOME est nommé secrétaire de séance*

M. le Maire invite les conseillers municipaux à prendre place dans l'ordre du protocole, puis déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Il engage M. le Directeur général des services à donner lecture du compte-rendu du Conseil Municipal d'installation du samedi 22 mars 2008. Cet exposé appelle quelques observations : le discours d'investiture de M. le Maire, prévu en annexe du compte-rendu, sera communiqué dès que possible aux conseillers ; Mme QUESNEY a été élue 2<sup>ème</sup> Adjointe dès le 1<sup>er</sup> tour de scrutin ; la liste des candidatures au CCAS devra être déposée pour le 07/04/2008. Ces précisions apportées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### N° 21/2008 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL CRÉANT LES COMMISSIONS MUNICIPALES

#### Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil;

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer des commissions de travail sur la base des différentes compétences attribuées à la commune;

CONSIDÉRANT que le maire est président de droit des commissions et qu'il peut déléguer cette présidence à un adjoint;

#### DÉLIBÈRE

FIXE à **7** le nombre de commissions chargées de préparer les dossiers du conseil municipal

FIXE le nombre de membres de chaque commission à **7** (en sus du Président de droit), répartis comme il suit :

**5** de la liste « **BOSC ROGER ENSEMBLE** » (BRE) & **2** de la liste « **BOSC ROGER AUTREMENT** » (BRA), en vertu du principe de la représentation proportionnelle ; les conseillers municipaux, issus pour la majorité de la liste BRE, et pour les autres de la liste BRA, ne s'envisagent pas dans un rapport de majorité à opposition ; Mme PERRIER semble appeler de ses vœux une application extensive du principe de la représentation proportionnelle.

CONSTITUE les commissions de travail de la façon suivante :

1re commission : travaux, aménagement du territoire, cadre de vie;

2e commission : action sociale, solidarité;

3e commission : vie scolaire, périscolaire, conseil municipal des jeunes;

4e commission : finances, développement économique;

5e commission : prévention, jeunesse, fêtes et cérémonies;

6e commission : communication et citoyenneté;

7e commission : animation culturelle, vie associative;

PROCÈDE à la désignation des membres des différentes commissions comme il suit :

### COMMISSIONS

	VANHEULE	ZOLLI	LONGUET	CROUIN	QUESNEY	OGER	RAPHANEL	PESQUET	ANTOME	DECAYEUX	LAURENT	HENAULT	HEBERT	TAMION	LERIQUEUR	GRANDJEAN	PERRIER	ONO-DIT-BIOT	LONGO	DUHAMEL	DUBUC	CHAGNAUD	BOUTIGNY
1	P	M	M			M					M				M	VP							M
2	P							M		M		M				VP	M			M	M		
3	P				VP				M					M	M			M			M	M	
4	P	M			M		M				M		VP			M			M				
5	P					M	VP						M	M					M		M	M	
6	P					M		M		M		VP	M				M						M
7	P		M	M					M					VP		M				M		M	

**LEGENDE :**  
*P* Président  
*VP* Vice Président  
*M* Membre

Membres en exercice : 23	NUL	00	<b>POUR 23</b>
Membres présents : 20	BLANC	00	<b>CONTRE 0</b>
Membres votants : 23	Abstention	00	

**N° 22/2008 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNANT SES DÉLÉGUÉS POUR SIÉGER AU Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE)**

**Le conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU les statuts du SIEGE indiquant la clé de répartition du nombre de délégués;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner **1 délégué titulaire** et **1 délégué suppléant**;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'absence ou d'empêchement du délégué titulaire, le suppléant sera appelé à siéger au Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) avec voix délibérative;

**DÉSIGNE**

Le délégué titulaire est :

1	<b>VANHEULE Philippe</b>
---	--------------------------

Le délégué suppléant est :

1	<b>ZOLLI Maryse</b>
---	---------------------

**ET TRANSMET cette délibération au président du SIEGE**

Membres en exercice : 23	NUL	00	<b>POUR 23</b>
Membres présents : 20	BLANC	00	<b>CONTRE 0</b>
Membres votants : 23	Abstention	00	

Pour Mme BOUTIGNY, il est souhaitable qu'au-delà des « pour », les « contre » et les « abstentionnistes » soient appelés à lever la main, de manière à être comptabilisés et à prévenir toute ambiguïté dans les opérations de vote. M. le Maire fait remarquer que dans le vote auquel il vient d'être procédé, si 23 sont « pour », par déduction, aucun ne peut être ni « contre », ni « abstentionniste ».

**N° 23/2008 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNANT SES DÉLÉGUÉS POUR SIÉGER AU Syndicat d'assainissement de Bosc-Roger en Roumois St Ouen du Tilleul**

**Le conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU les statuts du **Syndicat d'assainissement de Bosc-Roger en Roumois St Ouen du Tilleul** indiquant la clé de répartition du nombre de délégués;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner **2 délégués titulaires** et **2 délégués suppléants**;

**DÉSIGNE**

Les délégués titulaires sont :

1	<b>VANHEULE Philippe (16 voix pour)</b> Face à BOUTIGNY Agnès (7 voix pour)
2	<b>ZOLLI Maryse (16 voix pour)</b> Face à LAURENT Jean-Claude (7 voix pour)

Les délégués suppléants sont :

1	<b>LONGUET Jérôme (16 voix pour)</b>
2	<b>ANTIOME Christophe (17 voix pour)</b>

**ET TRANSMET** cette délibération au président du Syndicat d'assainissement de Bosc-Roger en Roumois St Ouen du Tilleul

**N° 24/2008 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNANT SES DÉLÉGUÉS POUR SIÉGER AU S.A.E.P. des THUITS**

**Le conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU les statuts du **Syndicat d'adduction d'eau potable (S.A.E.P.) des Thuits** indiquant la clé de répartition du nombre de délégués;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner **2 délégués titulaires**, appelés à siéger au S.A.E.P. des Thuits jusqu'au 31/12/2008;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 01/01/2009, 1 des 2 titulaires deviendra suppléant, compte tenu de la modification d'appellation du S.A.E.P. des Thuits en **Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (S.E.R.P.N.)** et compte tenu de la modification des statuts ;

**DÉSIGNE**

Les délégués titulaires sont :

1	<b>LAURENT Jean-Claude (23 voix pour)</b>
2	<b>ANTIOME Christophe (16 voix pour)</b> Face à BOUTIGNY Agnès (7 voix pour)

Il est précisé que le délégué titulaire n°1 restera titulaire après le 31/12/2008 et que le délégué titulaire n°2 deviendra suppléant à compter du 01/01/2009.

**ET TRANSMET** cette délibération au président du Syndicat d'adduction d'eau potable (S.A.E.P.) des Thuits

**N° 25/2008 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNANT SES DÉLÉGUÉS POUR SIÉGER AU S.I.V.O.S de Bourgtheroulde**

**Le conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales;  
VU les statuts du **S.I.V.O.S de Bourgtheroulde** indiquant la clé de répartition du nombre de délégués;  
CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner **5 délégués titulaires**;

**DÉSIGNE**

Les délégués titulaires sont :

1	<b>QUESNEY Danièle</b>
2	<b>DUHAMEL Denis</b>
3	<b>HEBERT Joël</b>
4	<b>ONO-DIT-BIOT Michaël</b>
5	<b>RAPHANEL Berthé</b>

**ET TRANSMET** cette délibération au président du S.I.V.O.S de Bourgtheroulde

Membres en exercice : 23	NUL	00	<b>POUR 23</b>
Membres présents : 20	BLANC		<b>00 CONTRE 0</b>
Membres votants : 23	Abstention	00	

**N° 26/2008 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNANT SES DÉLÉGUÉS POUR SIÉGER A LA Société d'économie mixte du logement de l'Eure (SECOMILE)**

**Le conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales;  
VU les statuts de la **Société d'économie mixte du logement de l'Eure (SECOMILE)** indiquant la clé de répartition du nombre de délégués;  
CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner **1 délégué titulaire & 1 délégué suppléant** pour l'Assemblée générale ;  
CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner **1 délégué titulaire** pour l'Assemblée spéciale des communes actionnaires ;

**DÉSIGNE**

Les délégués pour l'Assemblée générale sont :

Titulaire :

1	<b>GRANDJEAN Ghislaine (16 voix pour)</b> Face à PERRIER Nathalie (7 voix pour)
---	--

Suppléant :

1	<b>OGER Eric (17 voix pour)</b> 1 abstention relevée
---	---

Le délégué pour l'Assemblée spéciale est :

Titulaire :

1	<b>RAPHANEL Berthé (17 voix pour)</b>
---	---------------------------------------

**ET TRANSMET** cette délibération au président de la Société d'économie mixte du logement de l'Eure (SECOMILE)

**N° 27/2008 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNANT SON DÉLÉGUÉ POUR SIÉGER AU  
Comité national d'action sociale (CNAS)**

**Le conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU les statuts du **Comité national d'action sociale (CNAS)** indiquant la clé de répartition du nombre de délégués;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner **1 délégué titulaire** ;

Etant rappelé que le CNAS est un comité d'œuvres sociales auquel la commune a obligation d'adhérer en vue d'offrir au personnel communal la possibilité de bénéficier de prestations sociales ;

**DÉSIGNE**

Le délégué titulaire est :

1	<b>VANHEULE Philippe (16 voix pour) ;</b> 7 abstentions
---	--

**ET TRANSMET cette délibération au président du Comité national d'action sociale (CNAS)**

**N° 28/2008 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNANT SON DÉLÉGUÉ POUR SIÉGER A  
L'Amicale du personnel communal**

**Le conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU les statuts de **L'Amicale du personnel communal** indiquant la clé de répartition du nombre de délégués;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner **1 délégué titulaire** ;

**DÉSIGNE**

Le délégué titulaire au Comité directeur est :

1	<b>CROUIN Valérie (16 voix pour)</b> Face à CHAGNAUD Francis (7 voix pour)
---	---

**ET TRANSMET cette délibération au président de L'Amicale du personnel communal**

**INFORMATIONS**

**COLLECTE DES DECHETS VERTS – CALENDRIER**

La collecte des déchets verts débutera le mercredi 02 avril 2008. Un bulletin d'information est en préparation.

**RENTREE SCOLAIRE 08/09 – OUVERTURE D'UN 10<sup>ème</sup> POSTE A L'ECOLE ELEMENTAIRE**

L'Inspection d'Académie prévoit l'ouverture d'une 10<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire pour la rentrée scolaire 2008/2009. M. le Maire donne lecture de la lettre reçue de M. l'Inspecteur. Il revient sur le travail mené par Mme QUESNEY en fin d'année 2007 ; le recensement prévisionnel des inscriptions avait conduit à formuler une demande auprès des services de l'Education Nationale ; des réponses sont apportées aujourd'hui, dans le sens d'une réduction des effectifs par classe, ce qui est satisfaisant.

M. DUHAMEL fait remarquer que cette nouvelle classe ne figure pas dans le programme électoral de « BOSC ROGER ENSEMBLE ». M. le Maire assure qu'une solution provisoire sera proposée en commission de travaux.

M. DUHAMEL rappelle que la construction qui abrite l'école élémentaire date de 1978, et il s'inquiète de son rafraîchissement dans le temps. Il lui est répondu qu'un agrandissement est intervenu en 1987 (2 classes), et que les rénovations n'ont pas manqué (salle informatique il y a 2 ans, salle polyvalente aux vacances dernières), sans compter les travaux régulièrement programmés pour les salles de classe.

## COMMISSIONS – CALENDRIER DES REUNIONS

M. HEBERT indique que certaines commissions vont devoir se réunir au pas de charge dans les jours qui viennent afin de respecter les échéances budgétaires.

<b>INSTANCE CONVOQUEE</b>	<b>DATE &amp; HEURE DE REUNION</b>
COMMISSION SCOLAIRE	Mercredi 02 avril 2008, 10h00 & 17h45
COMMISSION TRAVAUX	Mercredi 02 avril 2008, 18h30
CONSEIL D'ECOLE (école élémentaire)	Jeudi 03 avril 2008, 18h00
COMMISSION FINANCES	Lundi 07 avril 2008, 20h00
CONSEIL MUNICIPAL	Jeudi 10 avril 2008, 18h30

Quant au fonctionnement des commissions, Mme PERRIER émet l'hypothèse de commissions ouvertes aux représentants de parents élus/ directrices/ enseignants/ parents d'élèves. M. le Maire estime que de façon ponctuelle, s'ouvrir à des spécialistes peut permettre d'aboutir à des dossiers les mieux élaborés possibles. Il rappelle que par ailleurs, les réunions de commissions ne sont pas publiques, et que les spécialistes qui y seraient invités n'y auraient aucun pouvoir décisionnel. M. LAURENT ajoute à cela que les commissions doivent jouer le rôle qui est le leur, à savoir être force de proposition.

## CCAS – FONCTIONNEMENT DES ELECTIONS

Mme GRANDJEAN précise le mode de fonctionnement des élections au CCAS.

## BANQUE ALIMENTAIRE – APPEL A BENEVOLES

Mme GRANDJEAN invite les conseillers disposés à prêter main forte une heure durant, le samedi 19 avril 2008, dans le cadre de la campagne départementale de banque alimentaire, à se manifester auprès d'elle ou des services de la Mairie.

## QUESTIONS DIVERSES

NEANT

**La séance est levée à 19 heures 50**

**Le Secrétaire de séance**

**Le Maire**

**Christophe ANTIOME**

**Philippe VANHEULE**

**Les adjoints et conseillers municipaux :**